



*Une joyeuse période des fêtes
à tous les citoyennes et les citoyens !*



Édition spéciale
Décembre 2021
& Janvier 2022

Rappel

Séance du conseil - Salle du conseil de la mairie

- 6 décembre 2021
- 10 janvier 2022

CONTACT



Mairie

16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671
Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org
www.st-jacques.org

Horaire*

Lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30,
vendredi de 8 h à 12 h.
* Fermée entre 12 h et 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Téléphone : 1 800 567-9372
Pendant les heures de bureau, en cas de panne
d'électricité seulement.
Téléphone : 450 839-7697.

Conseil municipal

Prochaine séance
Lundi 6 décembre
Mercredi 15 décembre *
*(séance spéciale + séance du budget)
Lundi 10 janvier 2022

Les séances seront maintenant ouvertes au public en
respectant les mesures sanitaires.



Horaire

Lundi et mardi de 13 h à 18 h,
jeudi de 13 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 12 h.
Merci de respecter les mesures en vigueur.
Téléphone : 450 831-2296.

SOMMAIRE

Le conseil municipal	
• Mot de la mairesse	3
• Nouveau conseil municipal	4
• Remerciements	5
Urbanisme	
• Neige et glace	6
• Permis de construction	6
Travaux publics	
• Bac excédentaire	7
• Stationnement de nuit	7
• Déneigement	7
Bibliothèque	
• Joyeuses fêtes !	8
• La lecture en cadeau	8
• Programmation de janvier	9
Culture	
• Marché de Noël première édition	10
Loisirs	
• Activités 2022	11 à 14
Vos organismes	
• Activités de la FADOQ	15
• Remerciements	15
Sécurité civile	
• Conseil pour le temps des fêtes	16
• Dégagez le passage	17
Information	
• Parc Nature Saint-Jacques Sainte-Julienne	18
• La fontaine à boire	18
• Nouvelle pancarte	19
• Réservation de salle	19
• Calendrier des matières résiduelles 2022	20

Inscrivez-vous sur notre site Internet en
cliquant sur l'icône ci-dessous.



Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Impression	BBM-Imprimerie Lancôt
Papier	Rolland Enviro 100% recyclé
Distribution	Postes Canada
Parution	Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	2100 exemplaires.
ISSN :	1708-2994
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives Canada

Chères citoyennes et citoyens,

Tout d'abord, je veux vous remercier pour votre confiance témoignée par ma réélection à titre de mairesse le 7 novembre dernier. Ce second mandat signifie pour moi quatre nouvelles années où j'aurai le privilège de vous servir accompagnée d'un conseil municipal qui, lui aussi, souhaite s'impliquer dans notre communauté.

Pour débiter ce mandat, arrive un tout nouveau projet, notre marché de Noël. J'espère avoir le plaisir de vous y rencontrer les 4 et 5 décembre prochains.

D'autre part, je souhaite la bienvenue à M. Jean-François Leblanc, nouveau conseiller élu au siège numéro 2. Par la même occasion, je remercie Mme Isabelle Marsolais, conseillère sortante, pour ses huit années à siéger au conseil municipal. Merci pour ton implication au niveau de la culture et des arts ainsi que pour les nombreux dossiers que tu as pris en charge avec brio.

En terminant, je tiens à vous informer que les travaux dans le rang St-Jacques afin d'améliorer notre système d'aqueduc vont bon train et nous espérons revenir à la normale sous peu en ce qui a trait à la qualité de notre réseau.

Déjà une année qui se termine et à l'aube d'une nouvelle, je veux souhaiter à chacun d'entre vous une excellente période des fêtes.

Meilleurs Vœux!

Josyane Forest



Le nouveau conseil municipal 2021-2025



M. Simon Chapleau (*conseiller siège n6*) , M.Jean-François Leblanc (*conseiller siège n2*), M. François Leblanc (*conseiller siège n5*), Mme.Josyane Forest (*Mairesse*), M. Claude Mercier (*conseiller siège n4*), Mme. Josée Favreau (*Directrice générale et secrétaire trésorière*), M. Michel Lachapelle (*conseiller siège n3*), M. Denis Forest (*conseiller siège n1*).

Les nouveaux employés de la Municipalité

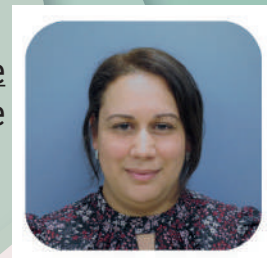


Service administratif

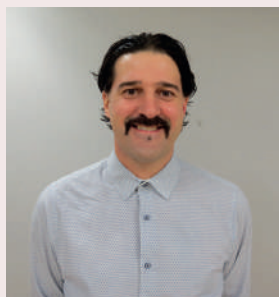
Marie-Claude Melançon - Préposée à la perception et urbanisme

Service de l'urbanisme

Amina Khial - Inspectrice municipale



Nouveau membre du conseil municipal



Conseiller siège n2

Jean-François Leblanc

Bienvenue dans l'équipe !



C'est après 41 ans de loyaux services à la Municipalité de Saint-Jacques que madame Danielle Jetté nous quittera pour une retraite bien méritée, le 31 décembre prochain.

La Municipalité de Saint-Jacques est fière et privilégiée d'avoir pu compter dans son équipe une employée aussi dévouée, une collègue de travail agréable et appréciée de tous.

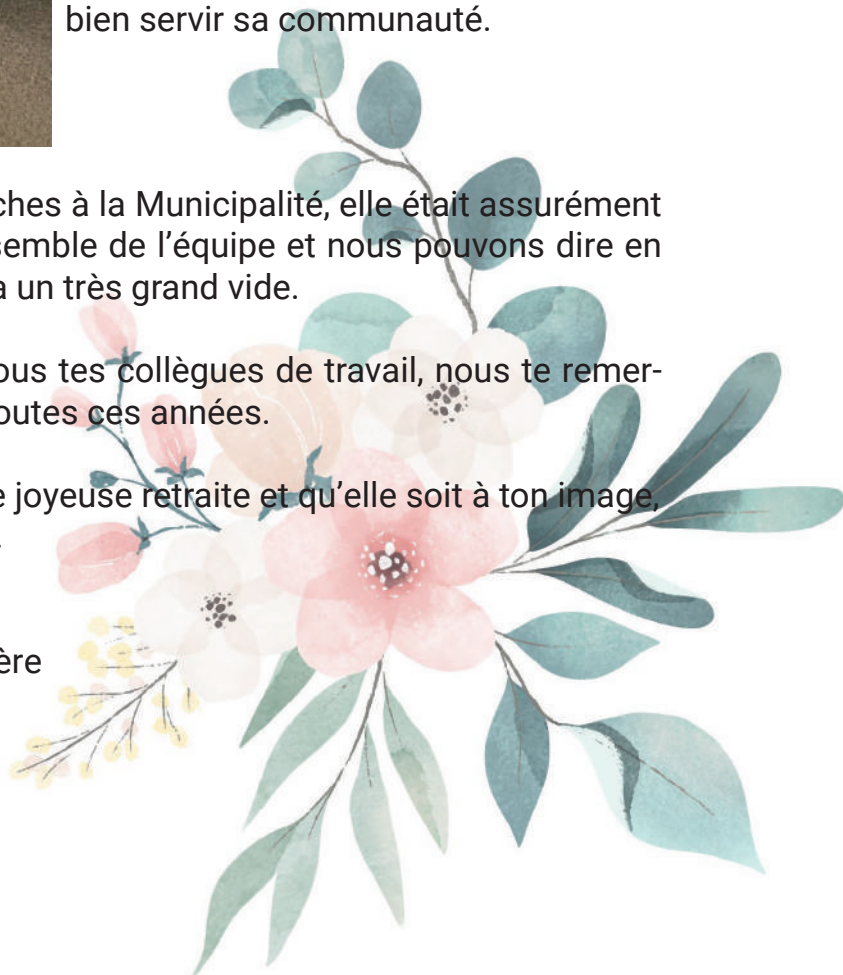
Ceux et celles qui l'ont côtoyée à l'hôtel de ville pourront affirmer qu'elle assumait ses fonctions avec le souci constant de bien servir sa communauté.

Ayant occupé plusieurs fonctions et tâches à la Municipalité, elle était assurément une ressource indispensable pour l'ensemble de l'équipe et nous pouvons dire en toute honnêteté que son départ laissera un très grand vide.

De la part du conseil municipal et de tous tes collègues de travail, nous te remercions pour ton excellent travail durant toutes ces années.

Bravo Danielle ! Nous te souhaitons une joyeuse retraite et qu'elle soit à ton image, c'est-à-dire, douce, généreuse et bonne.

Josée Favreau, OMA, g.m.a,
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Neige et glace (Règlement)

5.18 Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser sur un immeuble public ou sur une autre propriété que la sienne de la neige ou de la glace constitue une nuisance et est prohibé.

5.19 Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser de la neige ou de la glace dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie constitue une nuisance et est prohibé.

5.20 Le fait pour un propriétaire ou occupant de créer, de permettre ou de tolérer un amoncellement de neige ou de glace de façon à nuire à la visibilité pour les piétons ou les véhicules automobiles constitue une nuisance et est prohibé.

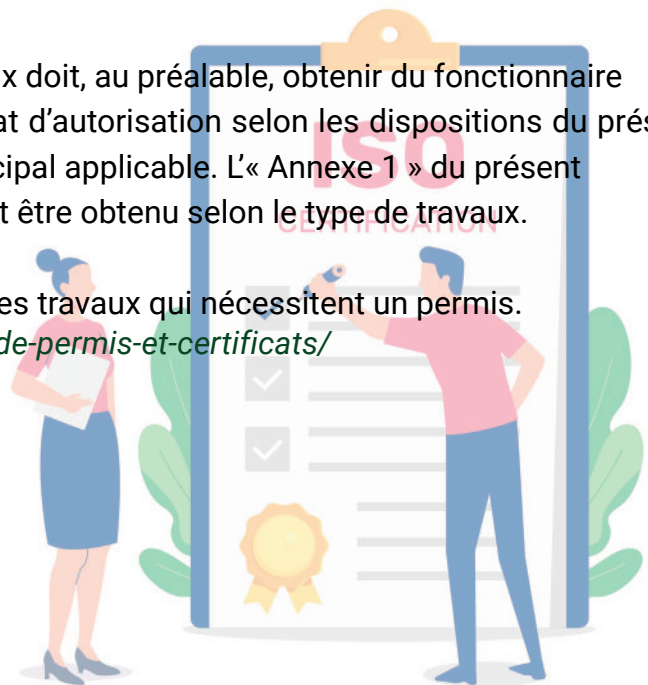
5.21 Il est interdit à toute personne de projeter ou déposer sur la voie publique de la glace ou de la neige provenant de son terrain ou de sa propriété ou de celle dont il assume le déblaiement, ce fait constituant une nuisance.

Permis de construction

Toute personne qui désire entreprendre des travaux doit, au préalable, obtenir du fonctionnaire désigné, un permis de construction ou un certificat d'autorisation selon les dispositions du présent règlement et de toute autre loi ou règlement municipal applicable. L'« Annexe 1 » du présent règlement précise si un permis ou un certificat doit être obtenu selon le type de travaux.

Il est possible de consulter sur notre site Internet les travaux qui nécessitent un permis.
<https://www.st-jacques.org/urbanisme/demandes-de-permis-et-certificats/>

Pour des renseignements supplémentaires :
Le service urbanisme
450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES | BAC EXCÉDENTAIRE

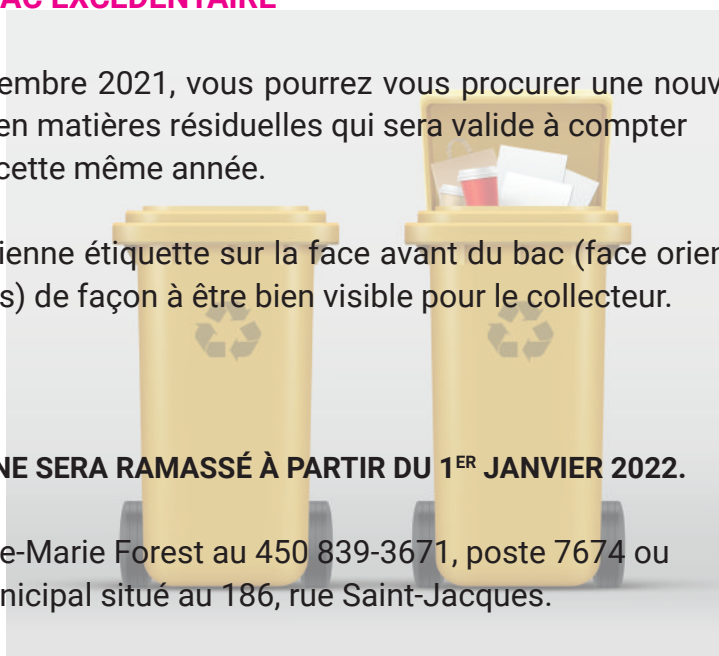
Veillez noter qu'à compter du mois de décembre 2021, vous pourrez vous procurer une nouvelle étiquette 2022 pour vos bacs excédentaires en matières résiduelles qui sera valide à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre de cette même année.

L'étiquette devra être collée par-dessus l'ancienne étiquette sur la face avant du bac (face orientée vers la voie publique – côté opposé aux roues) de façon à être bien visible pour le collecteur.

Prix du collant 2022 : 100 \$ chacun

AUCUN BAC NON IDENTIFIÉ POUR 2022 NE SERA RAMASSÉ À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022.

Vous pourrez contacter madame Anne-Marie Forest au 450 839-3671, poste 7674 ou vous présenter au garage municipal situé au 186, rue Saint-Jacques.



STATIONNEMENT DE NUIT EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

LE DÉNEIGEMENT

1. IDENTIFIEZ LES OBSTACLES

Balises à neige : les balises à neige sont autorisées du 1^{er} novembre au 15 avril.

Plantez-les à 50 cm du pavage, de la bordure ou de tout chemin public.

2. RETIREZ LES OBSTACLES

Libérez la rue ! Bac : déposez votre bac dans votre entrée et retirez-le dès que possible.

Stationnement des véhicules : ne stationnez pas votre véhicule en bordure de la rue pendant plus d'une heure durant et après une chute de neige, tant que le déneigement n'est pas complété.

3. GARDEZ VOTRE NEIGE

Disposition de la neige : disposer la neige dans la rue est interdit. Toute cette neige s'ajoute à celle déjà présente et va remplir l'entrée du voisin. Vous engagez un entrepreneur?

Vous êtes aussi responsable que lui. Demandez-lui où il dépose la neige.

QUE SE PASSE-T-IL SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LA RÉGLEMENTATION ?

Tout contrevenant au règlement peut se voir imposer une amende minimale de 50 \$, plus les frais prévus par la loi. Des frais peuvent s'ajouter si le véhicule est remorqué.

INFORMATIONS

Joyeuses fêtes de fin d'année !

Les familles sont invitées à nous rejoindre pour la dernière heure du conte de l'année avec Bouquine le 18 décembre à 10 h à la bibliothèque.

Inscriptions obligatoires au 450-831-2296! Places limitées !
Les enfants présents recevront une petite pensée pour les fêtes...

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CHUTE À LIVRES

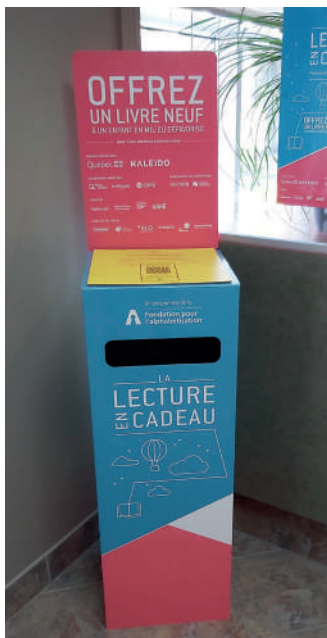
Le 18 décembre est la dernière journée pour faire vos provisions de lecture pour le temps des fêtes!

- Nous serons fermés afin de procéder à l'inventaire les 20, 21 et 23 décembre.
- La chute à livres sera fermée à compter du 23 décembre à midi.
- Les frais de retard ne s'accumuleront pas du 20 décembre au 4 janvier.
- De retour en pleine forme le 4 janvier 2022!

La lecture en cadeau : offrez un livre neuf à un enfant vivant en milieu défavorisé

La bibliothèque participe toujours au programme La lecture en cadeau de la Fondation de l'Alphabétisation. D'ici au 31 janvier 2022, offrez un livre neuf à l'un des 200 000 enfants québécois éligibles au programme. Une boîte prévue à cet effet se trouve au comptoir de retour à la bibliothèque.

Soyez généreux!



LA
LECTURE
EN CADEAU
Présenté par KALEIDO

Avez-vous consulté le nouveau catalogue de la bibliothèque ?

Balayer le code QR pour le découvrir !



PROGRAMMATION JANVIER

Découvrez les secrets de la forêt lanadoise

L'Association forestière de Lanaudière, en collaboration avec la Bibliothèque Marcel-Dugas, est fière d'offrir gratuitement l'exposition itinérante sur l'Histoire de la forêt lanadoise durant tout le mois de janvier. L'exposition est ouverte à tous! Rendez-vous à la bibliothèque durant les heures d'ouverture pour la découvrir.

Du 4 au 25 janvier – Exposition sur l'Histoire de la forêt lanadoise

Mardi 18 janvier à 19 h – Conférence sur l'histoire de la forêt lanadoise



NOUVELLE SECTION : NATURE ET ENVIRONNEMENT

À la demande des citoyens et afin de faire circuler plusieurs informations au sujet de la préservation et de la sauvegarde de la nature, nous mettons en valeur plusieurs livres concernant l'environnement dans une section dédiée à partir de janvier 2022. Cette collection sera également bonifiée avec des ouvrages récents et appuyés par diverses activités tout au long de l'année.

BOÎTE À SUGGESTIONS

Vous avez des idées?

Remplissez en tout temps et de façon anonyme notre formulaire d'appréciation et de suggestions dans le salon de lecture de la bibliothèque ! Nous avons hâte de connaître votre opinion et vos idées sur votre bibliothèque municipale ! Nous voulons vous entendre !

Facebook

Rejoignez la page Facebook de votre bibliothèque !
<https://www.facebook.com/bibliomarceldugas>

Balayer le code QR
pour la découvrir !





La municipalité désire offrir aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs de la région une activité extérieure pour rencontrer et encourager nos commerçants locaux. Vous pourrez y découvrir des produits d'ici, trouver des cadeaux de Noël et bien plus encore.

Marché de Noël - Stationnement de la Maison de la Nouvelle-Acadie

Samedi 4 décembre : 10 h à 18 h

Dimanche 5 décembre : 10 h à 17 h

98, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques

La prise des inscriptions pour les activités municipales de la session d'hiver 2022 commence le 4 janvier à 8 h.

Liste des activités concernées :

- Camp de jour d'hiver 2022
- Activités de la semaine de relâche
- Hockeyball, basketball, volleyball, badminton et les bains libres.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE : VINCENT GRENIER, 450 839-3671, POSTE 7670,
OU PAR COURRIEL : LOISIR@ST-JACQUES. ORG**

Lundi

HOCKEYBALL MIXTE

Animé par Loïk Lagacé

Session : **31 janvier au 28 mars 2022**

(8 semaines)

*Congé les 21 et 28 février 2022

Heure : Les lundis de 18 h à 19 h

Coût : 14 \$ (la session)

Âge : 5 à 11 ans

Matériel obligatoire : Lunette de protection

Mercredi

BADMINTON LIBRE

Session : **2 février au 30 mars 2022**

(8 semaines)

*Congé le 2 mars 2022

Heure : Les mercredis

18 h à 19 h

19 h à 20 h

20 h à 21 h

21 h à 22 h

Coût **taxes incluses :*

18,40 \$ résident (la session)

23 \$ non-résident (la session)

Âge : 14 ans et plus

Matériel requis : Raquette et volant

Mardi

VOLLEYBALL MIXTE LIBRE

Session : **1^{er} février au 29 mars 2022**

(8 semaines)

*Congé le 1^{er} mars 2022

Heure : Les mardis de 19 h 15 à 21 h 15

Coût **taxes incluses :*

18,40 \$ résident (la session)

23 \$ non-résident (la session)

Âge : 14 ans et plus

MINI BASKETBALL MIXTE

Animé par Benoît Leblanc

Session : **1^{er} février au 29 mars 2022**

(8 semaines)

*Congé le 1^{er} mars 2022

Heure : Les mardis de 18 h à 19 h

Coût : 16 \$ (la session)

Âge : 8 à 12 ans

Activités au gymnase de l'école
Saint-Louis-de-France
4, rue du Collège

Les activités de la Maison du Folklore 66, rue Sainte-Anne

ZUMBA FITNESS

C'est un entraînement énergétique qui combine plusieurs styles de danse avec des mouvements simples d'un cours de danse aérobique.

Dates et heures :

- Lundi du 10 janvier au 28 mars 2022 (12 semaines)
18 h 30 à 19 h 25
- Mardi du 11 janvier au 29 mars 2022 (12 semaines)
19 h 30 à 20 h 25
- Jeudi du 13 janvier au 31 mars (12 semaines)
18 h 30 à 19 h 25

FATBURNER FULL BODY

Associe des exercices « poids du corps » traditionnels avec les techniques d'entraînement du HIIT (High Intensity Interval Training) pour mettre le feu au métabolisme !

Date et heure :

- Jeudi du 13 janvier au 31 mars 2022 (12 semaines)
18 h à 18 h 30

EXTENSA FITNESS

Ce cours de flexibilité est basé sur la méthode Extensa. Cette dernière est une méthode d'entraînement physique à faible impact conçue pour révolutionner la composante fitness la plus négligée, la flexibilité.

Date et heure :

- Jeudi du 13 janvier au 31 mars 2022
(12 semaines) 19 h 30 à 20 h 15

METAPWR

Ce cours est un entraînement en circuit qui combine des mouvements fonctionnels visant l'amélioration de la puissance, de la force, de l'endurance musculaire et cardiovasculaire, ainsi que de l'agilité.

Dates et heure :

- Mardi du 11 janvier au 29 mars 2022 (12 semaines)
18 h 45 à 19 h 20

ZUMBA KIDS 6 À 9 ANS

Les séances Zumba® Kids comportent des mouvements adaptés aux enfants, basés sur la chorégraphie Zumba® originale.

Date et heure :

- Lundi du 10 janvier au 28 mars 2022 (12 semaines)
17 h 30 à 18 h 20



ZUMBA GOLD

C'est une bonne séance de conditionnement physique composée de mouvements dynamiques très efficaces pour le système cardiovasculaire et l'ensemble du corps.

Dates et heures :

- Lundi du 10 janvier au 28 mars 2022
(12 semaines) 19 h 30 à 20 h 25
- Jeudi du 13 janvier au 31 mars 2022
(12 semaines) 15 h 30 à 16 h 25

Pour les inscriptions et informations :

Daniel Lamarre

450 839-7158 (domicile)

514 922-2968 (cellulaire)

Courriel : dani.lamarre5@gmail.com

Les activités de la Maison du Folklore
66, rue Sainte-Anne

ATELIERS DE DESSIN AU CRAYON DE COULEUR

Ces ateliers s'adressent aux adultes qui désirent apprendre les techniques de dessin aux crayons de couleur pour créer des œuvres réalistes.

Groupe : 4 à 10 participants (adultes)

Session : Les mardis du 20 janvier au 24 mars 2022
(10 semaines)

Heure : 9 h 30 à 11 h 30

Matériel requis : Prévoir l'achat de matériel. Les détails seront donnés lors de l'inscription.

ATELIERS DE DESSIN AU CRAYON À LA MINE

Ces ateliers s'adressent aux adultes qui désirent apprendre les techniques de dessins au crayon à la mine pour créer des œuvres réalistes.

Groupe : 4 à 8 participants (adultes)

Session : 17 Janvier au 23 mars 2022 (10 semaines)

Heures : Lundi (17 janv.- 21 mars) : 13 h 30 à 15 h 30

Mardi (18 janv.- 22 mars) : 13 h 30 à 15 h 30

Mercredi (19 janv.- 23 mars) : 13 h 30 à 15 h 30

Mercredi (19 janv.- 23 mars) : 19 h à 21 h

Matériel requis : Prévoir l'achat de matériel. Les détails seront donnés lors de l'inscription.

200 \$ par session

Horaire des activités à la Maison du Folklore

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
AM		Atelier de dessin au crayon de couleur 9 h 30 à 11 h 30		
PM	Atelier de dessin au crayon à la mine 13 h 30 à 15 h 30 Zumba kids 17 h 30 à 18 h 20 Zumba Fitness 18 h 30 à 19 h 25 Zumba Gold 19 h 30 à 20 h 25	Atelier de dessin au crayon à la mine 13 h 30 à 15 h 30 MetaPWP 18 h 45 à 19 h 20 Zumba Fitness 19 h 30 à 20 h 25	Atelier de dessin au crayon à la mine 13 h 30 à 15 h 30 Atelier de dessin au crayon à la mine 19 h à 21 h	Zumba Gold 15 h 30 à 16 h 25 Fatburner full body 18 h à 18 h 30 Zumba Fitness 18 h 30 à 19 h 25 Extensa Fitness 19 h 30 à 20 h 15

ACTIVITÉ : J.S. TAEKWONDO



Âge : 4 ans et plus, adolescents et adultes

Session : **18 décembre au 12 février 2022** (7 semaines)

Lieu : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France, 4, rue du Collège

Matériel requis : Dobuck J.S. Taekwondo (uniforme) en vente sur place (coût selon modèle).

Coûts et horaire

Les samedis de 9 h à 10 h : 80 \$ / session (7 samedis de 1 heure de cours chacun).

Les samedis de 10 h à 12 h : 120 \$ / session (7 samedis de 2 heures de cours chacun).

des frais d'affiliation s'appliquent 1 fois / année (membre)

Possibilité d'inscription en tout temps.

Pour information :

Chantal Fillion / Maître Jacques Sourdif

450 752-2629

jstaekwondo@videotron.ca

Bain libre et couloir de nage

Session : **5 février au 2 avril 2022**

(7 semaines)

*Congé le 26 février et le 5 mars 2022

Périodes : 13 h à 14 h

14 h à 15 h

Coût : 33 \$ + taxes pour 1 période

66 \$ + taxes pour les 2 périodes

Matériel obligatoire : Casque de bain

Masque obligatoire
en tout temps sauf
lors de la baignade.

Passport vaccinal

Lieu : Complexe sportif

Collège Esther-Blondin

100, rue Sainte-Anne.

*25 % de coût supplémentaire sera chargé aux non-résidents

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : VINCENT GRENIER, 450 839-3671, POSTE 7670,

OU PAR COURRIEL : LOISIR@ST-JACQUES.ORG

**MAMAN,
je veux faire du Cheerleading !**

Viens te joindre à notre équipe



MUSTANG

cheer.mag@hotmail.com



PICKLEBALL

Qui : 40 ans et plus
Session : 6 janvier au 26 mai 2022
Horaire : Les jeudis de 19 h à 21 h
Coût : Gratuit
Lieu : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
4, rue du Colège.

*Inscription obligatoire et en continu

Inscription et information

Robert Trottier, responsable de la FADOQ
514 267-9843

COURS DE DANSE

Qui : Pour tous les âges
Session: 17 janvier au 18 avril 2022
Horaire : Les lundis de 19 h à 20 h
Coût : À venir !
Lieu : 50, rue Saint-Jacques
Danse sociale en ligne, danse country en ligne, Rock'n'roll
et beaucoup plus...

Information et inscription

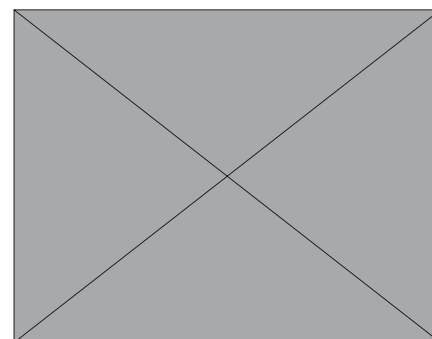
Monique Labelle
450 839-1033

SALON DES ARTISANS 30-31 octobre 2021

Vous êtes plus de 400 personnes à être venues visiter le Salon des Artisans de la Fadoq de Saint-Jacques. Nous tenons à remercier les visiteurs, les bénévoles et les commanditaires qui ont fait de cet événement une belle réussite.

Puis, un grand merci à la Municipalité de Saint-Jacques qui a contribué largement au succès du salon.

Enfin, un immense merci aux artisans.
Sans vous, ce salon n'existerait pas.



Comptoir vestimentaire

Le comptoir vestimentaire de Saint-Jacques tient à souligner le départ à la retraite de Mme Fernande Lariviere. Mme Lariviere est la dernière des quatre fondatrices (avec Lisette Derome, Jocelyne Blouin et Claudette Duval) du comptoir créé en 1993.

Merci Fernande pour tes 28 années de travail ! Bonne retraite de toutes tes collègues .

Veillez noter que le comptoir fermera pour la période des fêtes à partir du 23 décembre et de retour le 10 janvier 2022.
SVP pas de dons, le bac bleu sera verrouillé...nos bénévoles prendront congé.

Meilleurs vœux à tous !



Arbre de Noël

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plaque électrique, chauffeuse, foyer, etc.). Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours. Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.



Lumières décoratives

- Choisissez des lumières homologuées CSA (Canadian Standard Association) ou ULC (Underwriter's Laboratories Incorporated).
- Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant



Bougies

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable. Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux. Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.



Rallonges électriques

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA (Canadian Standard Association) ou ULC
- Underwriter's Laboratories Incorporated). Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation. Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.





En cas d'incendie, il est essentiel de pouvoir évacuer rapidement votre domicile. En hiver, l'accumulation de neige ou de glace dans vos sorties extérieures peut nuire à l'évacuation. Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres. Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation. Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.

Lors d'un incendie, vous et les membres de votre famille pourriez avoir moins de trois minutes pour sortir sains et saufs de votre domicile.

Imaginez les précieuses secondes que vous perdriez si la sortie que vous deviez utiliser lors d'un incendie était enneigée.

Faites-en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder.

Vérifier que le numéro civique de votre résidence soit visible en tout temps depuis la voie publique afin de faciliter l'intervention des secours en cas de situation d'urgence.



Votre service incendie de la MRC de Montcalm
Téléphone (450) 831-2182



INFORMATION

INFORMATIONS

PARC NATURE SAINT-JACQUES | SAINTE-JULIENNE !

La grande ouverture du parc de sentier pédestre a eu lieu le 20 octobre. Vous êtes donc invités à explorer le nouveau parc. Les activités acceptées sont la randonnée pédestre, la course en sentier, le vélo de randonnée, le vélo de randonnée d'hiver, «fat bike », et la raquette. Les chiens tenus en laisse sont autorisés. Vu que la majorité des sentiers sont larges, vous pouvez vous y promener en toute quiétude en famille avec la poussette. Une aire de pique-nique sera aménagée au printemps 2022. Nous prions tous les usagés de respecter la nature et de garder l'endroit propre.

Heure d'ouverture : du lever au coucher du soleil.

Entrée du parc située au coin de la montée Hamilton et le chemin de la Grande-Côte à Sainte-Julienne

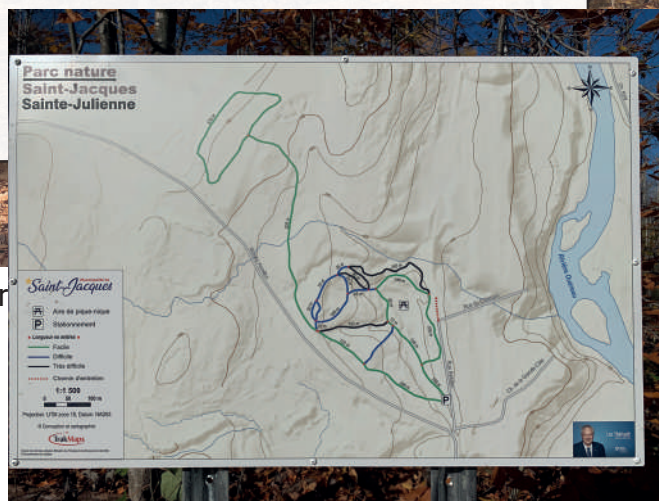
Stationnement aménager

Aucun service sur place.

5 kilomètres de sentier vous attendent

Pour plus d'information, contacter Vincent Grenier
au 450 839-3671, poste 7670,
ou par courriel : loisir@st-jacques.org

Bonne aventure !



La fontaine à boire double et abreuvoir pour animaux

C'est avec une grande fierté que la Municipalité de Saint-Jacques a procédé au dévoilement officiel de la nouvelle fontaine à boire double et abreuvoir pour animaux située dans le parc Grand-Pré au coin de la rue Saint-Jacques et Beaudry.

« Nous avons voulu bonifier l'offre de mobilier urbain dans la Municipalité de Saint-Jacques en mettant à la disposition de la population et des animaux cette fontaine afin de répondre aux besoins de ceux et celles qui souhaitent se désaltérer lors d'une promenade » a déclaré madame Josyane Forest, mairesse de Saint-Jacques.

Celle-ci sera disponible dès le printemps prochain pour les citoyennes et les citoyens sans oublier nos amis à quatre pattes.



Avez-vous vu la nouvelle pancarte d'identification d'entreprises locales à l'entrée de l'aire industrielle ?

Arborant les couleurs municipales, l'enseigne indique clairement les commerces qui se trouvent dans l'aire industrielle, ce qui profitera autant aux entrepreneurs qu'aux citoyennes et citoyens.

« Pour la Municipalité, encourager l'activité commerciale de chez-nous revêt une grande importance et nous sommes fiers d'avoir des entreprises qui résident et exercent à Saint-Jacques », a déclaré madame Josyane Forest, mairesse de Saint-Jacques.

Nous vous invitons à venir y découvrir les bonheurs d'ici et les gens d'ici.



RÉSERVATION DE SALLE POUR L'ANNÉE 2022

Veillez prendre note qu'étant donné le contexte pandémique de la COVID-19 et pour éviter une file d'attente au froid lors du retour des fêtes pour la réservation de salles, nous désirons vous informer que nous prendrons, par téléphone, les réservations pour toutes les fêtes particulières à compter de 8 h, le lundi 10 janvier 2022.

Vous pourrez contacter :
ANNE-MARIE FOREST
450 839-3671, poste 7674.

INFORMATION

Calendrier 2022



EBI Environnement Inc.
670, rue Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0
1.800.486-0225 | ebiqc.com

Collectes des matières résiduelles

Saint-Jacques

MRC de Montcalm

Légende

- D** Déchets (26 Coll.)
- E** Encombrants (4 Coll.)
- R** Recyclage (26 Coll.)
- O** Organique (35 Coll.)
- V** Résidus verts (4 Coll.)
- S** Sapin (1 Coll.)

Janvier 2022				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
			R O D	
10	11	12	13	14
	S			
17	18	19	20	21
			R	D
24	25	26	27	28
31				

Avril 2022				
L	M	M	J	V
				1
				D
4	5	6	7	8
			O	
11	12	13	14	15
			R O D	
18	19	20	21	22
			O	
25	26	27	28	29
			R O D E	

Juillet 2022				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
			R O D E	
11	12	13	14	15
			O	
18	19	20	21	22
			R O D	
25	26	27	28	29
			O	

Octobre 2022				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
			O	
10	11	12	13	14
			R O D	
17	18	19	20	21
			O V	
24	25	26	27	28
			R O D	
31				

Février 2022				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
			R	D
7	8	9	10	11
			O	
14	15	16	17	18
			R	D
21	22	23	24	25
28				

Mai 2022				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
			O V	
9	10	11	12	13
			R O D	
16	17	18	19	20
			O	
23	24	25	26	27
			R O D	
30	31			

Août 2022				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
			R O D	
8	9	10	11	12
			O	
15	16	17	18	19
			R O D	
22	23	24	25	26
			O	
29	30	31		

Novembre 2022				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
			O V	
7	8	9	10	11
			R	D
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
			R	D
28	29	30		

Mars 2022				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
			R	D E
7	8	9	10	11
			O	
14	15	16	17	18
			R	D
21	22	23	24	25
28	29	30	31	
			R	

Juin 2022				
L	M	M	J	V
		1	2	3
			O	
6	7	8	9	10
			R O D	
13	14	15	16	17
			O	
20	21	22	23	24
			R O D	
27	28	29	30	
			O	

Septembre 2022				
L	M	M	J	V
			1	2
			R O D E	
5	6	7	8	9
			O	
12	13	14	15	16
			R O D	
19	20	21	22	23
			O	
26	27	28	29	30
			R O D	

Décembre 2022				
L	M	M	J	V
			1	2
			O	
5	6	7	8	9
			R	D
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
			R	D
26	27	28	29	30